



Informations : transports scolaires

Chers Parents,

Des situations problématiques, récurrentes, perpétrées dans les transports scolaires, nous amènent à vous rappeler le contexte régissant les déplacements et les sanctions encourues en cas de comportements inadéquats.

TRANSPORTS

1. Contexte

- a. Nax Excursions et la commune de Mont-Noble, sur mandat à la commission scolaire, collaborent étroitement afin que les déplacements se déroulent au mieux, dans des conditions optimales.
- b. Votre collaboration est également indispensable puisque, en tant qu'autorité parentale, vous êtes légalement responsables du comportement de votre enfant durant ses trajets entre la maison et l'école, quel que soit son moyen de déplacement.

2. Problèmes constatés

- a. Bousculades, bagarres, incivilités et cris propres à déconcentrer le chauffeur.
- b. Irrespect et impolitesse
- c. Non respect des règles de sécurité (ceintures non attachées, position debout,...)
- d. Non respect du matériel (déchets par terre et sur les sièges)

3. Décision

- a. Dorénavant, le transporteur, en accord avec la commission scolaire associée à la direction des écoles, attachera une importance particulière à faire respecter un climat de transport correct dans les cars.
- b. Nous vous invitons à vous référer au règlement complet relatif aux transports scolaires qui est disponible sur le site des écoles de l'EPVH www.ecoles-herens.ch
- c. En cas de problème, merci de nous en faire part par le biais d'une *réclamation* ou d'une *information* adressée à transport.reclamation@gmail.com. Seuls les courriers envoyés à cette adresse seront pris en considération. Ces messages seront visualisés directement par la commission scolaire, la direction de l'école et le transporteur.

4. Sanctions

- a. Un contact oral du *transporteur sur appel téléphonique* informera les parents d'une première incartade au règlement.
- b. Puis, un **avertissement écrit**, transmis par les autorités scolaires et communales, parviendra aux parents, lors du non respect des règles permettant un trajet sécurisé (cf charte des transports via l'agenda scolaire)
- c. Une **information écrite de retrait provisoire** de l'utilisation des transports parviendra aux parents de l'enfant, en cas de récidive de non respect des règles, parviendra aux parents par le biais du transporteur suite à la validation par les autorités scolaires.
- d. Un retrait provisoire du titre de transport sera transmis aux parents dès la première infraction pour les cas graves (agression, dégâts conséquents, insultes verbales et irrespect envers le chauffeur, irrespect manifeste des règles de sécurité mettant en danger les autres usagers) par le transporteur suite à la validation par les autorités scolaires et communales.

5. Procédures internes du domaine des transports scolaires

a. Réactivité et communication

- i. Une importance est mise sur la rapidité de l'information. Toute situation peut être annoncée par l'élève directement au chauffeur. Elle sera communiquée à la commission scolaire et à la direction de l'école par le récepteur de l'information pour évaluation.
- ii. Les informations transmises par emails devront également être envoyées le jour même.

b. Responsabilité

- i. Le transporteur est responsable du véhicule et de la sécurité du trajet. Il informe les enfants des règles de discipline et de comportement à l'intérieur du bus.
- ii. L'école est responsable des enfants jusqu'au départ des bus et veille à ce que tous les enfants concernés prennent le bus.
- iii. Les parents sont responsables du comportement de leurs enfants du départ de la maison à leur prise en charge par les enseignants dès l'arrivée des bus ainsi que durant le trajet du retour, école – maison.

Nous vous invitons vivement à exiger de votre enfant un comportement propre à éviter toute sanction, tout retrait d'abonnement et toute implication dans un éventuel accident lors de trajets dans le cadre scolaire.

En vous remerciant pour l'attention apportée à ce courrier et pour le message que vous transmettez à votre enfant, nous vous prions d'agréer, Chers Parents, nos meilleures salutations.

COMMISSION SCOLAIRE

Véronique Duriez

ECOLES PRIMAIRES DU VAL D'HERENS

la directrice-adjointe

Monique Pralong

MEDIATRICE SCOLAIRE EPVH

Nadia Haefliger-Chevrier

RESPONSABLE Nax Excursions

David Bruttin